

14-01-2020

**MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT  
M.R.C. KAMOURASKA**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite Corporation municipale tenue à l'endroit ordinaire de ses séances, ce quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents; M. Gilles Ouellet, M. Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, Mme Danielle D'Anjou et Mme France Simard formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire René Lavoie.

M. Vincent Thibaudeau, directeur général/secrétaire-trésorier assiste le conseil.

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

**2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

001-01-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté avec des modifications au point 4 ;

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption et dispense de lecture des procès-verbaux du mois de novembre 2019
  - 4.1 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2019
  - 4.2 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2019
- 5 Suivi des procès-verbaux et autres dossiers
- 6 Acceptation des comptes
- 7 Adoption règlement n°01-20 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2020
- 8 Contrat d'entretien et soutien année 2020 CIM
- 9 Adhésion 2020 FQM
- 10 Assurance responsabilité civile et camion 2020
- 11 Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest - Adoption du budget 2020
- 12 Avis de vacance du siège numéro 1 au conseil municipal et élection partielle
- 13 Adoption du budget de l'élection partielle
- 14 Embauche de l'agente de développement
- 15 Résolution d'appui concernant le projet de loi no 48 sur la fiscalité agricole
- 16 Dons et commandites
- 17 Correspondance
- 18 Varia
- 19 Rapport des conseillers
- 20 Période de questions du public
- 21 Levée de la séance ordinaire

Avec les modifications suivantes apportées au point 4 ;

*Approbation, adoption et dispense de lecture des procès-verbaux du mois de décembre 2019*

*4.1 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2019*

*4.2 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. Mot du maire**

**4. Approbation, adoption et dispense de lecture des procès-verbaux des séances du mois de décembre 2019**

**4.1 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019**

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**

002-01-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 soit approuvé et adopté tel que présenté avec dispense de lecture.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4.2 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019**

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**

003-01-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 soit approuvé et adopté tel que présenté avec dispense de lecture.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5. Suivi des procès-verbaux et autres dossiers**

Les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et suite à l'analyse des rapports lors de la plénière, une période de questions et/ou d'échanges est donc ouverte avec les membres du conseil.

**6. Acceptation des comptes**

004-01-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2019 totalisant une somme de **36 728,22 \$**, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer dus au 31 décembre 2019 pour un total de **49 165,93 \$**, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

**7. Adoption règlement n°01-20 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2020**

**ATTENDU QUE** dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public;

**ATTENDU QU'**un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 01-20 a été déposé et présenté lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

**ATTENDU QUE** conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, Monsieur le directeur général Vincent Thibaudeau a, séance tenante, mentionné l'objet et la portée du règlement numéro 01-20;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**

005-01-20

Il est proposé par Gilles Ouellet et résolu de

**ADOPTER**, tel que rédigé, le règlement numéro 01-20, ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2020;

**DÉPOSER** le règlement au Livre des règlements de la Municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8. Contrat d'entretien et soutien année 2020 CIM**

006-01-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu de

**AUTORISER** le débours du contrat d'entretien et de soutien des applications du logiciel comptable de la municipalité avec la firme CIM pour l'année 2020 au coût de 3 960,00 \$ plus taxes, et d'y inclure les sommes de 3 380,55 \$ pour le versement échu en janvier 2020, soit le dernier versement pour l'achat du logiciel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9. Adhésion 2020 FQM**

007-01-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de

**AUTORISER** le renouvellement et le débours de la cotisation annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités au coût de 1 115,79 \$ pour l'année 2020.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10. Assurance responsabilité civile et camion 2020**

008-01-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu de

**AUTORISER** le déboursé pour le renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile de la municipalité et du camion de la voirie municipale avec la compagnie d'assurance Groupe Ultima inc., pour un montant total de 13 355 \$ pour l'année 2020.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11. Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest - Adoption du budget 2020**

<b>BUDGET 2020</b>	
<b>Administration</b>	
Salaires & cotisations employeur	31 939 \$
Frais de déplacement	100 \$
Frais de poste	800 \$
Téléphone & Internet	1 600 \$
Publicité & Information	500 \$
Réceptions, fleurs & dons	500 \$
Comptabilité et vérification	4 200 \$
Administration & informatique	2 500 \$
Logiciel Target Incendie	900 \$
Assurances générales	18 800 \$
Cotisations & abonnements	900 \$
Frais de banque	500 \$
Fournitures de bureau — Administration & incendie	2 000 \$
<b>Total administration</b>	<b>65 239 \$</b>
<b>Service Incendie</b>	
Salaire directeur incendie	20 000 \$
Salaires incendie & cotisation de l'employeur	98 793 \$
Salaires et cotisation du technicien en prévention incendie	25 000 \$
Salaire entretien caserne	1 010 \$
Frais de déplacement — pompiers	500 \$
Communication (téléavertisseurs — radio)	17 000 \$
Frais de congrès – Directeur des incendies & préventionniste	2 500 \$
Autres municipalités (entente)	7 000 \$
Services de formation	10 000 \$
Immatriculations	8 800 \$
Cotisations & abonnements	500 \$
Frais de repas	1 500 \$
Produits chimiques	500 \$

Pièces et accessoires	3 500 \$
Fournitures diverses	800 \$
Vêtements, chaussures et accessoires	12 000 \$
Fournitures médicales	500 \$
Entretien et réparation – machinerie et équipements	9 000 \$
Entretien des camions	18 400 \$
Essence — huile (camions)	7 050 \$
Essence — huile (pompe)	200 \$
<b>Total du service Incendie</b>	<b>244 543 \$</b>
<b>Financement de la dette à long terme</b>	
Intérêts dette à long terme et frais de financement	6 083 \$
Remboursement en capital de la citerne 502 et de l'unité d'urgence 1003	55 756 \$
<b>Total du financement de dette à long terme</b>	<b>61 839 \$</b>
<b>Immobilisations</b>	
Ameublements & équipements de bureau	1 000 \$
Machineries, outils & équipements	6 000 \$
<b>Total des immobilisations</b>	<b>7 000 \$</b>
Intérêts et ristournes	- 4 000 \$
Autres revenus	- 2 000 \$
<b>Total autres revenus</b>	<b>- 6 000 \$</b>
<b>Total des dépenses et autres revenus</b>	<b>372 621 \$</b>

<u>Versements des quotes-parts pour l'année 2020</u>					
	Saint-Pacôme	Saint-Gabriel	Rivière-Ouelle	Saint-Denis	Mont-Carmel
Versement mensuel	8 417,61 \$	3 587,58 \$	7 705,47 \$	4 597,92 \$	6 743,17 \$
<b>Quotes-parts 2020</b>	<b>101 011,30 \$</b>	<b>43 050,99 \$</b>	<b>92 465,69 \$</b>	<b>55 175,04 \$</b>	<b>80 917,98 \$</b>

Calcul des quotes-parts	R.F.U -2019	Populations 2019	Répartition 50 % RFU et 50 % Population	Quotes-parts 2020
Saint-Pacôme	113 458 561 \$	1552	27.108 %	101 011 \$
Saint-Gabriel	42 571 034 \$	719	11.554 %	43 051 \$
Rivière-Ouelle	148 771 949 \$	974	24.815 %	92 466 \$
Saint-Denis	94 523 840 \$	524	14.807 %	55 175 \$
Mont-Carmel	97 753 603 \$	1 175	21.716 %	80 918 \$
<b>TOTAL</b>	<b>497 078 987 \$</b>	<b>4 944</b>	<b>100.00 %</b>	<b>372 621 \$</b>

009-01-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu

**D'ADOPTER** le budget de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest de l'année 2020 tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**12. Avis de vacance du siège numéro 1 au conseil municipal et élection partielle**

**ATTENDU QUE** la démission du conseiller du siège numéro 1, Monsieur Evans Gagnon, a été constatée lors de la séance du conseil du 3 décembre 2019;

**ATTENDU QUE**, tel que le prescrit l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, un avis de vacance du poste de conseiller du siège numéro 1 est déposé par le directeur générale et secrétaire-trésorier de la Municipalité en date du 14 janvier 2020 soit à la présente séance du conseil;

**ATTENDU QUE** la vacance au poste de conseiller du siège numéro 1 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

**ATTENDU QUE** le poste de conseiller du siège numéro 1 doit être comblé par une élection partielle dont le jour du scrutin figure parmi les dimanches compris dans les quatre mois suivant l'avis d'élection;

Le président d'élection nomme Diane Jean comme secrétaire d'élection.

Le président d'élection avise qu'il y aura une élection partielle le 1er mars 2020 précédée du vote par anticipation le 23 février 2020 pour le poste de conseiller au siège no 1 de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant.

En vertu des délais prévus à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les personnes qui souhaitent poser leur candidature à cette élection pourront le faire entre le 17 janvier 2020 et le 31 janvier 2020 à 16 h 30.

### **13. Adoption du budget de l'élection partielle**

010-01-20

**ATTENDU QUE** la vacance au poste de conseiller au siège numéro 1 doit être comblée par une élection partielle;

**ATTENDU QUE** le conseil doit adopter le budget de l'élection partielle, dans l'hypothèse où le scrutin aura lieu;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu

D'allouer un budget maximal de cinq mille dollars (5 000\$) à l'organisation du scrutin du 1<sup>er</sup> mars prochain et que cette somme soit appropriée du surplus accumulé.

### **14. Embauche de l'agent de développement**

**CONSIDÉRANT** le départ d'Émilie Martel à titre d'agent de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à un affichage pour pourvoir à ce poste;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu plusieurs candidatures intéressées à ce poste;

**CONSIDÉRANT QU'** un comité de sélection a été formé et, avec l'accompagnement du directeur général Vincent Thibaudeau, a analysé les candidatures reçues et procéder au processus d'entrevue;

**CONSIDÉRANT QU'** à la suite de cet exercice, le comité de sélection recommande au conseil municipal l'embauche de Michelle Roy-Carrier au poste d'agent de développement;

**EN CONSÉQUENCE,**

011-01-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu

**D'ENTÉRINER** l'embauche de madame Michelle Roy-Carrier au poste d'agent de développement;

**QUE** l'agent de développement entrera en fonction le 20 janvier 2020;

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer le contrat de travail à intervenir entre l'employé et la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **15. Résolution d'appui concernant le projet de loi no 48 sur la fiscalité agricole**

**CONSIDÉRANT** le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

012-01-20

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Simard et résolu

**QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre régional(e), Marie-Ève Proulx ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

#### **16. Dons et commandites**

Suite aux demandes de participation financière reçues de la part d'organismes, clubs, etc.

013-01-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que la Municipalité retienne la demande suivante :

- Une contribution de 200 \$ pour « Le Feuillet paroissial Kamouraska Ouest » 2020.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

014-01-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Une commandite de 50 \$ à L'Association du Hockey mineur du Kamouraska pour leur Tournoi Provincial Desjardins Atome/Peewee 2020

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **17. Correspondance**

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier.

#### **18. Varia**

**19. Rapport des conseillers**

M. Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, M. Gilles Ouellet, Mme France Simard et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

**20. Période de questions du public**

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

**21. Levée de la séance ordinaire**

**015-01-20**

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu que la séance soit levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance ordinaire est levée à 20 h 20.

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

RENÉ LAVOIE, maire

---

VINCENT THIBAUDEAU, directeur général /  
secrétaire-trésorier